

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 22/06/2020 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ÉTABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE Pôle : Médico-Technique – Service : Laboratoires – Unité : Biologie médicale					
2	LIBELLE DU POSTE : Technicien de laboratoire					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de la Polynésie française CHAP. : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 22				CODE POSTE : 991	
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE - TAAONE					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le technicien de laboratoire effectue des travaux de laboratoire nécessaires à l'exécution des analyses médicales. Afin d'assurer la permanence des soins, il effectue également, en plus du service normal, des gardes, des permanences et des astreintes.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : Néant					
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé – Cadre supérieur de santé – Chef de service de l'unité Biologie médicale					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Néant					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Gardes, permanences et astreintes, travail en journée continue selon tableau de service et nécessité de service					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : 1/ Activités techniques selon les différents stades analytiques : <ul style="list-style-type: none">• <u>Pré-analytique :</u><ul style="list-style-type: none">- Vérifier la conformité des prescriptions (type de prélèvements, quantité et qualité du prélèvement, renseignements, documents) ;- Informer et communiquer les impératifs analytiques ;- Préparer l'analyse (centrifugation, aliquotage).• <u>Analytique :</u><ul style="list-style-type: none">- Utiliser le matériel adéquat et mettre aux normes les moyens mis à disposition (automates, réactifs, matériels) ;- Vérifier et ajuster le cas échéant la reproductibilité et la précision des techniques utilisées ;- Respecter les protocoles d'utilisation pour son bon fonctionnement (entretien, maintenance, réactifs, calibrant, contrôles, documents qualifiés) ;- Informer de ses différentes actions oralement ou par écrit ;- Traiter les dossiers patients ;- Demander si nécessaire un bilan de contrôle lors de problèmes de qualité du prélèvement. À chaque étape du processus analytique, le technicien est responsable du travail accompli. <ul style="list-style-type: none">• <u>Post-analytique :</u><ul style="list-style-type: none">- Valider techniquement et saisir les données dans la base de données informatique ;- Communiquer par téléphone les paramètres pathologiques ou certains paramètres urgents systématiquement ;- Émettre des comptes rendus ;- Transmettre les résultats et les normes du laboratoire aux services de soins. 2/ Activités d'enseignement : <ul style="list-style-type: none">- Former et évaluer les nouveaux techniciens, stagiaires et étudiants.					

14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none"> - Participer et s’impliquer dans la démarche qualité du laboratoire en respectant les procédures et les modes opératoires ; - Accueillir et renseigner les usagers et les agents des services ; - Gérer les stocks et l’intendance ; - Traiter les données informatiques, les paramétrages des automates et du SGL (Système de Gestion de Laboratoire) ; - Conditionner et préparer les dossiers des patients destinés à la sous-traitance ; - Travailler en collaboration en interne avec les pharmaciens et les médecins biologistes, les agents de service, les secrétaires, les aide laborantins mais également avec les services extérieurs comme le service biomédical, informatique et les services de soins ; - Se former en fonction des évolutions techniques du laboratoire (participer à la formation continue) ; - Participer à des études, des mises au point et des tests en interne pour le développement du laboratoire.
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D’EMPLOI : TECHNICIEN DE LABORATOIRE
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Etre titulaire d’un des titres ou d’un des diplômes requis par le statut de la fonction publique, tome 3, filière santé pour le cadre d’emploi des techniciens de laboratoire – délibération 2010-04

S: Sensibilisation, **A:** Application; **E:** Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaissance des bonnes pratiques de laboratoires : Hygiène hospitalière, sécurité et risque au laboratoire, stérilisation ;			X
	- Conscience professionnelle, respect des protocoles en place, rigueur, travail en équipe ;		X	
	- Disponibilité ;		X	
	- Connaissance en outils bureautiques (Word, Excel, Power point, Access) ;		X	
	- Veille technique et réglementaire ;		X	
	- Connaissances de l’environnement professionnel : organisation hiérarchique et fonctionnelle des services de l’établissement ;		X	
	- Organisation du travail et gestion de l’urgence ;			X
	- Respect de la confidentialité et du secret professionnel.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : sur poste similaire
----	---

19	FORMATION D’ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	---

20	DUREE D’AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans
----	--

Le chef de service

L’agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :